

TROUSSE D'INFORMATIONS



2025

Championnat provincial Programme National

NATATION ARTISTIQUE QUÉBEC

Présenté par :



01 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dates	14-15-16 février 2025
Lieu et adresse	Centre Civique de Dollard-des-Ormeaux 12001 Boulevard de Salaberry Québec, H9B 2A7 GOOGLE MAPS
Personne-ressource NAQ	<u>Geneviève Quesnel</u> , Coordinatrice aux événements
Communications	Toutes les informations se trouveront sur la page de l'événement du site internet de NAQ.
Accès Google Drive	Suite aux inscriptions, chaque club participant à l'événement recevra par courriel un lien pour un dossier Google Drive où seront déposés les différents fichiers demandés.
Contenu	<u>Programmes visés</u> National Jeunesse, Junior et Senior <u>Épreuves offertes</u> Jeunesse : Figures imposées, solo, duo, duo mixte, équipe Junior : Solo technique et libre, duo technique et libre, duo mixte technique et libre, équipe technique et libre Senior : Solo technique et libre, duo technique et libre, duo mixte technique et libre, équipe technique et libre Ouvert : Routine acrobatique
Règlementation	Les réglementations nationales et provinciales sont appliquées.
Récompenses	Selon le manuel des règlements de NAQ – section 8.
Officiel·les	La sélection des officiel·les pour cet événement est à la responsabilité de NAQ.
Entraîneur·es	Les entraîneur·es admissibles lors de cet événement doivent être minimalement certifié·es Compétition-Introduction et affilié·es au sein de NAQ (et détenir tous les prérequis en règle et valides). Les entraîneur·es doivent être dûment indiqués dans le formulaire d'inscriptions afin d'avoir accès à l'événement.

02 INSCRIPTIONS ET FRAIS

Date limite des inscriptions	Vendredi 06 décembre 2024, à 13h00.
Mode d'inscription	Processus et site en ligne - transmis par courriel. Ouverture des inscriptions : 12 novembre 2024.
Frais d'inscriptions	Les coûts d'inscriptions sont ceux indiqués dans la Politique relative aux revenus de Natation Artistique Québec. Frais d'athlètes.....45\$ par athlète Frais de club.....65\$ Figures.....45\$ par entrée Solo.....45\$ par entrée Duo / Duo mixte.....55\$ par entrée

	<p>Équipe.....120\$ par entrée Routine acrobatique.....150\$ par entrée</p> <p>La facturation sera émise à la suite de la tenue de l'événement.</p>
Forfaits et substituts	<p>Après la période de validation des inscriptions, les forfaits (scratches) devront être soumis par courriel à Geneviève Quesnel.</p> <p>Après la parution des ordres de passage, les forfaits (scratches) devront être indiqués le matin de l'événement à la table des arbitres.</p> <p>Les substituts pourront être indiqués soit à l'inscription, soit sur une feuille à compléter à la table des arbitres pendant l'événement.</p>
Remboursements	<p>Les frais d'inscription des athlètes aux compétitions sont non remboursables et non transférables, à l'exception des cas des athlètes pouvant être justifiés par un billet médical.</p> <p>Dans ce cas, les frais d'épreuves seulement sont crédités.</p>
Inscriptions tardives	<p>Après la date limite, les demandes de modification doivent obligatoirement être transmises par courriel à <u>Geneviève Quesnel</u>, et seront assujetties à des pénalités de retard (selon la <u>Politique relative aux revenus 5.1.1</u>).</p>

03 FICHIERS MUSICAUX

Date limite de transmission	<p>6 février 2025 à 23h59. Des frais supplémentaires seront appliqués pour toute musique transmise en retard (voir la <u>Politique relative aux revenus 5.2.1</u>).</p>
Mode de transmission	<p>Dossier Google Drive (voir les détails à ce sujet dans la première section de ce document).</p>
Format et nomenclature	<p>Selon l'annexe 4 du <u>manuel des règlements de NAQ</u>.</p>

04 CARTES DE DÉCLARATION

Date limite de transmission	<p>Les cartes de toutes les épreuves devront être complètement téléchargées avant le 6 février 2025 à 23h59.</p> <p>Prendre note que nous ne relancerons pas les clubs concernant l'envoi de leurs cartes.</p> <p>Les cartes de déclaration seront importées dans le système de pointage et considérées comme définitives le 7 février 2025. Un changement sera permis dans les situations suivantes (règlement NAQ 5.2.2.2): a) problème médical (avec billet à l'appui); b) changements entre l'épreuve préliminaire et finale Dans les deux cas, les cartes modifiées doivent être transmises par courriel à <u>Geneviève Quesnel</u>.</p>
------------------------------------	---

	Des frais supplémentaires seront appliqués pour tout fichier transmis en retard (voir la Politique relative aux revenus 5.2.4).
Format	Les cartes de déclaration doivent être produites avec le système ISS .
Mode de transmission	Dossier Google Drive (voir les détails à ce sujet dans la première section de ce document).
Nomenclature	Selon l'annexe 4 du manuel des règlements de NAQ .

05 ÉCHÉANCIER

21 NOVEMBRE 2024	OUVERTURE DES INSCRIPTIONS
6 DÉCEMBRE, 13H00	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
9 AU 13 DÉCEMBRE 2024	PÉRIODE DE VALIDATION DES INSCRIPTIONS
6 FÉVRIER 2025	TRANSMISSION DES MUSIQUES ET DES CARTES DE DÉCLARATION
7 FÉVRIER 2025	ANNONCE DE LA SECTION DE FIGURES IMPOSÉES (A,B,C)
11 FÉVRIER 2025	PIGE DES FIGURES IMPOSÉES

06 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

<p>Bassin de compétition : 25m X 6 corridors. Profond seulement. Bassin d'échauffement : 25m X 6 corridors. Semi-profond à peu profond. Bassin d'échauffement 2 : 20m X 10m</p> <p>Les bassins d'échauffement seront ouverts en tout temps, sauf sur décision contraire des arbitres ou de l'équipe de NAQ sur place.</p> <p>La gélatine ne pourra PAS être appliquée dans les vestiaires. Un endroit spécifique sera indiqué pour cela.</p> <p>Cantine sur place, principalement du «fast food».</p> <p>Les estrades sont situées sur la plage de la piscine. Capacité 300 personnes.</p> <p>Stationnement GRATUIT.</p> <p>Un courriel d'informations FINAL sur la logistique de l'événement sera transmis aux clubs le 10 février 2025.</p>

Merci à l'AADDO ainsi que la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour le soutien dans l'organisation de l'événement.

Au plaisir de vous y voir !